



achat/revenete de billet de train incessible

Par **Anna75**, le **22/06/2011** à **23:10**

Bonjour,

J'ai acheté par Internet à quelqu'un un billet électronique ("e-billet") or je me rends compte que ce type de billet est en fait "nominatif et incessible". Donc je voulais savoir ce que risque à voyager avec ce billet d'une part, et d'autre part si j'ai un recours? Le nom de la personne qui m'a revendu le billet apparaît dessus (ainsi que sa date de naissance) donc peut-être que je pourrais porter plainte si le contrôleur veut me faire payer une amende?

Merci de me conseiller.

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **01:43**

Logiquement, on vous demandera une pièce d'identité avant de monter dans le train
Il faut faire annuler la vente

Par **Anna75**, le **23/06/2011** à **17:12**

Avant de monter dans le train? je suis étonnée je n'ai jamais vu ça (il ne s'agit pas d'un idtgv).
Faire annuler la vente : oui mais comment, c'est un peu ma question... J'aurais voulu un avis "argumenté" c'est à dire si possible avec une référence de texte ou règlement. Car en fait ma question est au fond : ai-je bien un recours contre le vendeur, qui serait fautif, ou est-ce moi qui suis dans l'illégalité en ayant acheté ce billet??...

Si quelqu'un peut m'éclairer...merci !

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **17:33**

Vous n'avez jamais voyagé avec un billet électronique ? Ils ne sont pas compostables, on doit se présenter à un contrôleur avant de monter dans le train (ils sont sur le quai), il composte le billet et vous demande une pièce d'identité, oui.

Il n'y a pas de loi là-dessus, ce sont les CGV de la SNCF

[citation]ai-je bien un recours contre le vendeur, qui serait fautif, ou est-ce moi qui suis dans l'illégalité en ayant acheté ce billet??... [/citation] Vous avez acheté un bien pour un usage, le

bien n'est pas conforme pour cet usage, le vendeur est responsable et doit rembourser

Par **Anna75**, le **23/06/2011** à **17:53**

Alors non, je n'ai jamais dû utiliser de e-billet ! Ce billet ressemble aux billets habituels donc je pensais qu'il fallait le composer, mais c'est vrai que ça n'est pas indiqué dessus, il est juste écrit que c'est à présenter lors du contrôle (normal...).

Merci pour vos réponses.